

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procurations : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

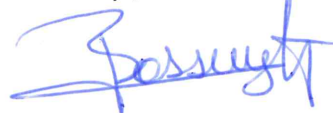
Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

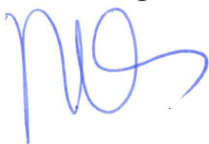
Nombre de votants : 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2024

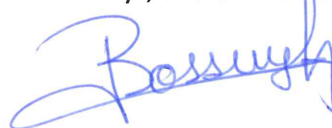
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 27

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE
GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.

Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2023 et reprennent les résultats de 2022.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023		Résultat clôture 2023
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	5 570 766.61			1 215 673.35	4 355 093.26
Fonctionnement	1 559 010.02	1 059 010.02	1 453 547.22		1 453 547.22

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de 1 453 547.22 €,
- un excédent d'investissement de 4 355 093.26 €,
- d'où un solde de clôture de 5 808 640.48 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement n'a pas de besoin en financement.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

et après que Madame le Maire se soit retirée de la salle,

- approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2023 , aux montants indiqués ci-après :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023		Résultat clôture 2023
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	5 570 766.61			1 215 673.35	4 355 093.26
Fonctionnement	1 559 010.02	1 059 010.02	1 453 547.22		1 453 547.22

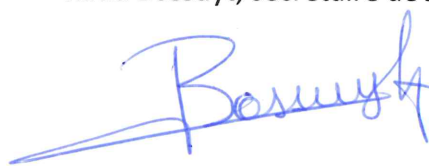
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 22 mars 2024

Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2023, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 453 547.22 €, Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :

- 150 000 € reportés en section de fonctionnement (R 002)
- 1 303 547.22 € à la couverture du besoin de financement (compte R 1068).

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2023 tel qu'indiqué ci-dessus.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

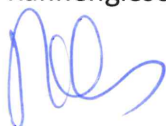
Nombre de votants : 28

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

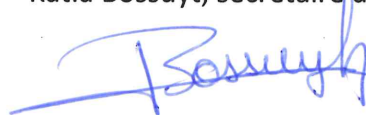
Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 27 février 2024,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2024-2025,
après avoir entendu l'exposé oral,
après avoir débattu,

- prend acte des axes principaux 2024 qui sont :
 - la crise énergétique,
 - le maintien des taux des taxes locales,
 - la finalisation de l'opération « Cœur de village »,
 - la continuité des travaux avec la prise en compte nécessaire de l'adaptation thermique et énergétique.
- et atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

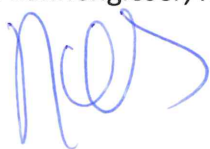
Nombre de votants : 28

BUDGET / ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

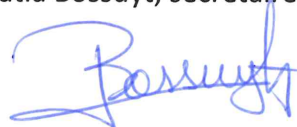
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à l'admission de la somme de 156,95 € en créance éteinte.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

ATTRIBUTION DE CADEAUX ET/OU BONS CADEAUX AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

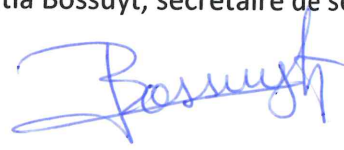
- approuve à l'unanimité, l'attribution de cadeaux et/ou bons cadeaux aux agents titulaires ou non titulaires de la commune ainsi qu'à leurs enfants lors d'évènements personnels ou à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme suit :

Evènement	Type	Montant maximal
Fêtes de fin d'année	Cadeau	60 €
Mariage ou PACS de l'agent (accordé une fois durant la carrière de l'agent au sein de la collectivité)	Cadeau	300 €
Noël des enfants du personnel (jusqu'à l'année de leurs 14 ans)	Bon cadeau	43 €
Récipiendaire d'une médaille du travail communal	Cadeau Arrangement floral	300 € 40 €
Départ en retraite de l'agent	Cadeau Arrangement floral	300 € 40 €

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

ATTRIBUTION DE CADEAUX AUX ADMINISTRES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'attribution de cadeaux lors d'évènements personnels comme suit :

Evènement	Type	Montant maximal
Baptême républicain	Cadeau	30 €
Mariage	Cadeau	30 €
	Arrangement floral	30 €
Grand anniversaire (à partir de 90 ans)	Cadeau	70 €
	Arrangement floral	40 €
Noces de mariage (à partir de 50 ans de mariage)	Cadeau	90 €
	Arrangement floral	40 €

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / FONDS DE CONCOURS POUR LA PARTICIPATION
AU FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-7 et L.5215-26 permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau, comme l'une de ses communes membres,

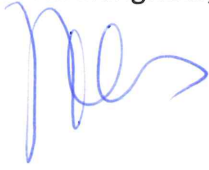
Considérant que la commune de La Wantzenau possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, prise en charge par le bénéficiaire,

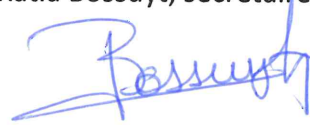
après avoir délibéré,

- sollicite à l'unanimité, un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique de La Wantzenau à hauteur de 19 369.66 €,
- et autorise Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN CŒUR DE VILLAGE

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 mars 2024,

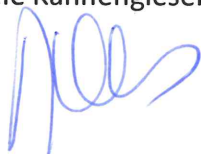
après avoir délibéré,

- autorise avec 23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, Madame le Maire à établir les avenants suivants relatif aux travaux de l'opération « Cœur de village » :

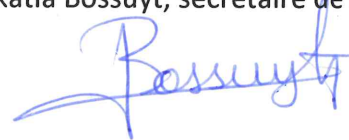
Lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial en € HT	Avenant n°1 en € HT	Avenant n°2 en € HT	Nouveau montant total du marché en € HT
1	Terrassements, réseaux extérieurs	PONTIGGIA	139 940.10	6 049.00		145 989.10
2A	Gros œuvre	SOCASTO	666 370.53	21 532.48		687 903.01
16	Electricité courants forts et faibles	EIE	333 698.61	1 752.40 (délibération du 29 11 2023)	1 401.62	336 852.63
20	Aménagements extérieurs	THIERRY MULLER	858 455.49	16 509.55		874 965.04

- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procurations : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

**APPROBATION DU PROGRAMME 2024 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC /
LANCEMENT, POURSUITE DES ETUDES ET REALISATION DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission urbanisme et logement du 8 février 2024,
après avoir délibéré,

➤ émet avec 26 voix pour et 2 voix contre, un avis favorable aux projets sur l'espace public inscrits au programme pour l'année 2024 (lancement, poursuite des études et réalisation des travaux) suivants :

- La réfection de la chaussée impasse des Lilas, pour un budget de 21 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.
- La réfection de la chaussée place de l'Europe, pour un budget de 17 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.
- Le réaménagement de la voie (180 000 € TTC) et le renouvellement des conduites d'eau (530 000 € TTC), rue Hirschfeld (entre la rue du Patronage et le carrefour rue des Prés), pour un budget total de 710 000 € TTC, études et travaux, réalisés en maîtrise d'œuvre externe.
- Le réaménagement de la rue des Héros (entre le n°25 et la rue de l'école), pour un budget de 350 000 € TTC, suite des études et travaux, réalisé en maîtrise d'œuvre externe,
- Le réaménagement de la route de Strasbourg (entre le carrefour rue du Général de Gaulle et la sortie du lotissement Trissermatt), pour un budget de 100 000 € TTC, suites des études et travaux, réalisé en maîtrise d'œuvre externe.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procurations : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH / DENOMINATION DES VOIES / COMPLEMENT

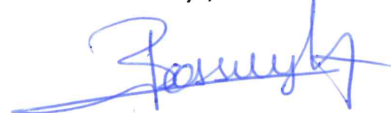
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide avec 25 voix pour et 3 abstentions, de dénommer les voies nouvelles qui seront créées dans le cadre de la réalisation du lotissement Le Schwemmloch : « allée Stillwasser », « chemin du Altwasser », « chemin du Waldrhein », « chemin du Wolfert », « rue du Feldweg », tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente délibération.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



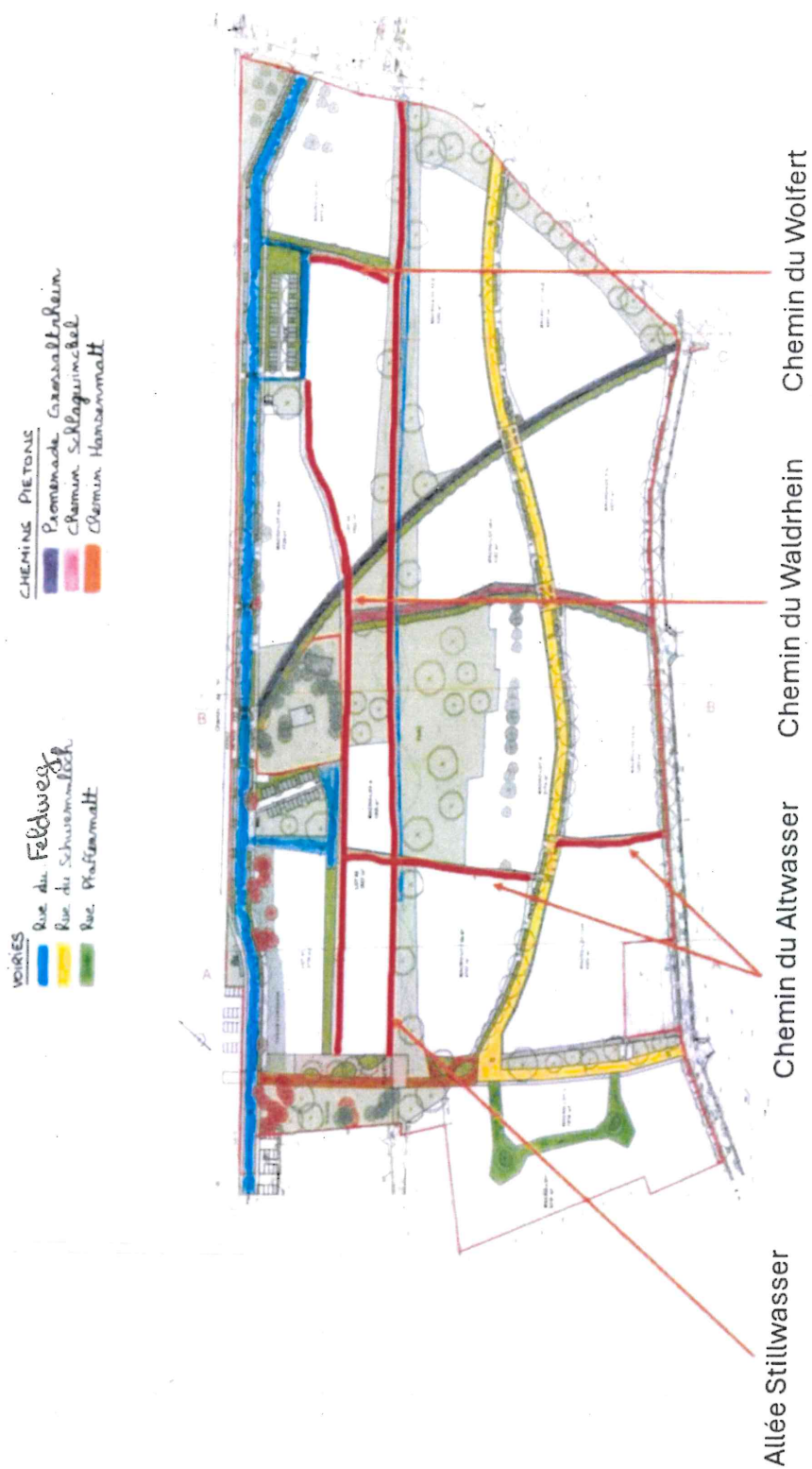
Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

ANNEXE AU POINT « LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH / DENOMINATION DES VOIES / COMPLEMENT »



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE_nR)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission urbanisme et logements du 27 novembre 2023,

Après avoir délibéré,

- identifie avec 25 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE_nR) ainsi que leurs ouvrages connexes comme indiqué sur le plan joint.
- et charge Madame le Maire de notifier la présente délibération à la Préfecture du Bas-Rhin, à l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à l'établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région strasbourgeoise.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 22 mars 2024

Michèle Kannengieser, Maire



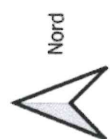
Katia Bossuyt, secrétaire de séance



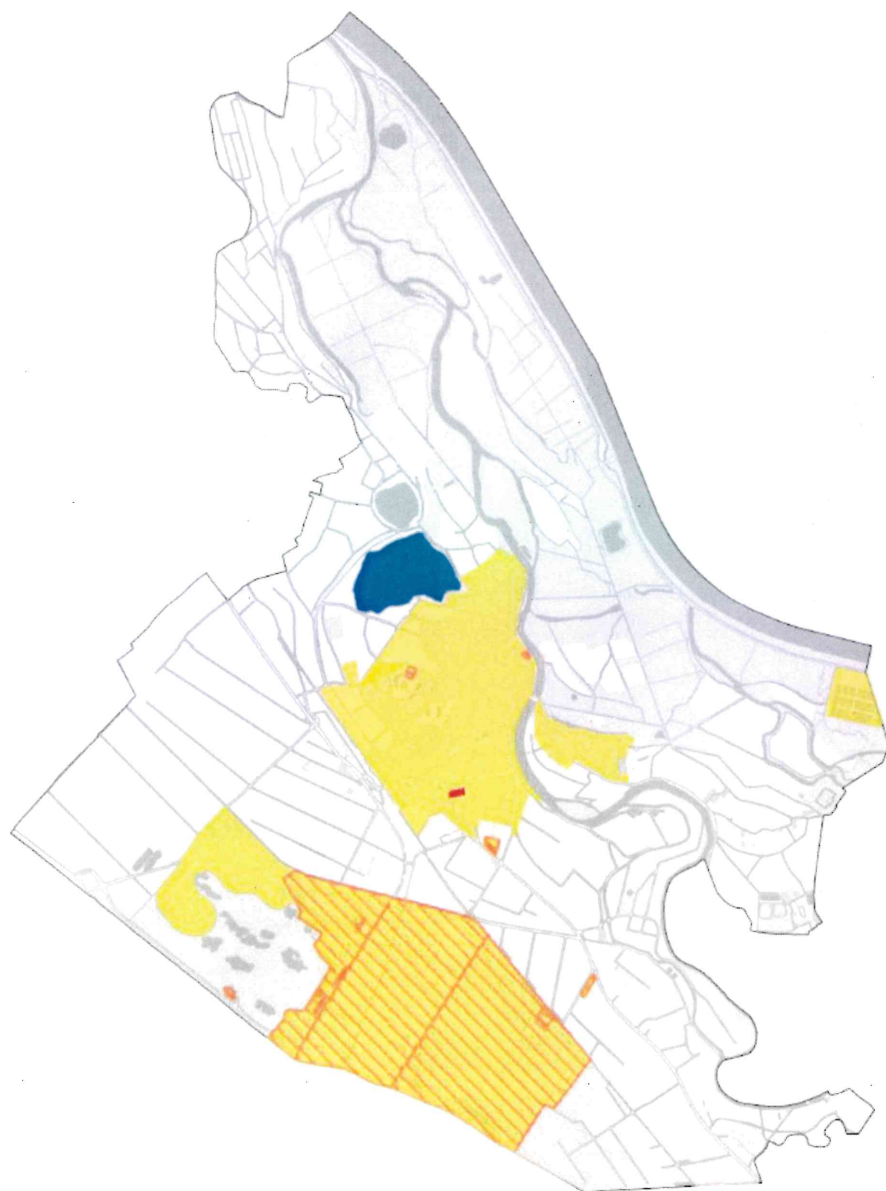
Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



La Wantzenau



Zones d'accélération
des énergies renouvelables

ZA Solaire thermique

ZA PV ombrières

ZA PV toitures

ZA Solaire flottant

0 500 1 000 m



Strasbourg.eu
eurométropole

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

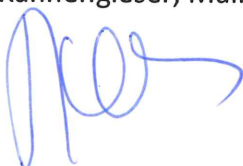
Nombre de votants : 28

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES

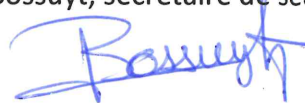
Le Conseil Municipal,
vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,
vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la création de 8 postes temporaires d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs à temps complet en fonction de l'affectation retenue, pouvant être pourvus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 5

dont 4 procurations

Procuration(s) : M. Lucas Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

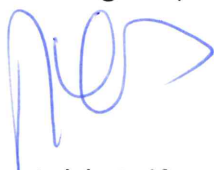
CREATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENT VACATAIRE

Le Conseil Municipal,
considérant la nécessité de recruter ponctuellement pour un acte précis,
après avoir délibéré,

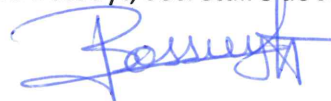
➤ décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'agent vacataire à temps non complet d'une durée déterminée pour une période maximale de 12 mois, amené à accomplir les tâches techniques suivantes :
 - ✓ procéder à la mise en place de matériels et équipements techniques spécifiques,
 - ✓ réaliser la prise de sons et assurer leur diffusion publique,
 - ✓ concevoir et installer l'éclairage d'un site,
 - ✓ démonter et ranger les matériels installés ;
- de créer un emploi d'agent vacataire à temps non complet d'une durée déterminée pour une période maximale de 12 mois, amené à accomplir les tâches suivantes :
 - ✓ accueil, service et rangement de collations/repas ;
- de créer un emploi d'agent vacataire à temps non complet d'une durée déterminée pour une période maximale de 12 mois, amené à accomplir les tâches suivantes :
 - ✓ organisation et coordination de manifestations culturelles ;
- de recruter les agents vacataires compétents ;
- de fixer le montant forfaitaire horaire de rémunération à 21,50 € brut à verser à l'agent sur présentation d'un état des heures réalisées, incluant l'indemnité de congés payés ;
- et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 et suivants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 22 mars 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024
Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 14 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 4

dont 3 procurations

Procuration(s) : Mme Françoise Boissière a donné procuration à M. Patrick Depyl
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer

Absent(s) : M. Martial Schillinger

Nombre de votants : 28

BAUX DE CHASSE 2024-2033 / AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES

Lot n°1 :

ASSOCIATION DE CHASSE RIED NORD, représentée par M. François KOPP

Permissionnaires :

Nom	Prénom	Adresse	N° Permis de Chasse	Validation
VIX	Dominique	24 quai de l'III 67610 LA WANTZENAU	67-1-4386	67
FUCHS	Cyrille	11 rue des Roses 67840 KILSTETT	202106780047-19-A	67

Lot n°3 :

M. Jean-Philippe SCHROEDER

Permissionnaires :

Nom	Prénom	Adresse	N° Permis de Chasse	Validation
BAUER	Rémy	38 rue de la République 67110 NEHWILLER	67-2-1104	67
HASSON	Philippe	21 Place du Maréchal Lyautey 67370 GRIESHEIM sur SOUFFEL	68-4-862	67
KENNEL	Alexandre	4a rue des Chasseurs 67760 GAMBSHEIM	20190678008017	67
LICHTEAUER	Marc	17 rue du Limousin 67840 KILSTETT	67-1-4155	67
SANNICOLO	Eddy	125 route de Leschaux 74360 VACHERESSE	20170748009211A	67

Lot n°4 :

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE L'ILL représentée par M. Samuel BALZER

Permissionnaires :

Nom	Prénom	Adresse	N° Permis de Chasse	Validation
BALZER	Matthieu	Am Gromberg 45 D-74906 BAD RAPPENAU	67-1-5611	67

Le Conseil Municipal,

conformément à l'article 25 du Cahier des Charges des Chasses Communales,

considérant l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse consultée par courriel,

après avoir délibéré,

- donne avec 27 voix pour et 1 voix contre, un avis favorable aux demandes d'agrément des permissionnaires des lots de chasse 1, 3 et 4 ci-dessus désignés.

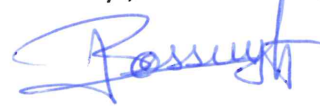
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 22 mars 2024

Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 22 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.